

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**FINANZIAMENTU DI A COMPRA DI MEZI RUTULANTI E  
MECCANIZATI A U BENEFIZIU DI I SERVIZII DI  
ZAPPADORI FURESTAGHJI DI A DIREZZIONE DI A  
FURESTA E DI A PRIVENZIONE DI L'INCENDII**

**FINANCEMENT D'OPERATIONS D'ACQUISITIONS DE  
MOYENS ROULANTS ET MECANISES AU BENEFICE DES  
SERVICES DES FORESTIERS SAPEURS DE LA DIRECTION  
DE LA FORET ET DE LA PREVENTION DES INCENDIES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement  
  
Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le code général des collectivités territoriales, dans son article L.3232-5, confie aux départements des compétences dans la prévention et la lutte contre les incendies de forêts. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la Collectivité de Corse en a hérité du fait de la fusion entre les trois anciennes collectivités.

Les opérations proposées dans le présent rapport s'inscrivent dans les prescriptions du Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre l'incendie (PPFENI) approuvé en 2013 par la CTC et les deux départements et qui a valeur de plan de prévention exigé par l'article L.133-2 du Code forestier et par l'article 24 du règlement UE 1305/2013 relatif au fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ces opérations portent sur l'acquisition de moyens roulants et mécanisés permettant la mise en œuvre des missions des forestiers-sapeurs du CISMONTE et du PUMONTI.

L'essentiel des missions des forestiers-sapeurs portent sur l'entretien et la création des ouvrages DFCI, la participation au dispositif de surveillance et de lutte contre les incendies. Parce que vétuste, posant des problèmes de fiabilité, de maintenance, de sécurité et de respect de l'environnement, l'essentiel des acquisitions proposées porte sur la modernisation du parc d'engins et de véhicules et la mise en œuvre des travaux par brûlage dirigé.

Suite aux demandes d'aides effectuées auprès du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation au titre du programme Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne 2020 (CFM 2020), les directions départementales de l'agriculture et de la mer de Corse du Sud et de Haute-Corse ont transmis le tableau des opérations retenues et des aides attribuées.

L'aide du CFM peut être abondée par la Communauté Européenne (FEADER, Plan de Développement Rural de la Corse – PDRC 2014-2020, mesure 8.3 DFCI).

Le présent rapport concerne la proposition des opérations d'acquisitions de moyens roulants et mécanisés au profit des services des forestiers-sapeurs.

### 1 – Montant des dépenses :

Le montant total des dépenses s'élève à 1 108 200 € HT soit 1 329 840 € TTC, réparti comme suit :

TERRITOIRE	OPERATIONS	MONTANT HT	MONTANT TTC
CISMONTE	Acquisition de trois véhicules PICK UP type 4X4 (double cabine) + kit incendie	120 000 €	144 000 €
	Acquisition d'un tracteur gyrobroyeur sur pneu	109 000 €	130 800 €

	Acquisition d'un véhicule logistique brûlage dirigé	60 000 €	72 000 €
<b>Total CISMONTE</b>		<b>289 000 €</b>	<b>346 800 €</b>
<b>PUMONTI</b>	Acquisition d'un tracteur gyrobroyeur sur pneu axe horizontal	279 200 €	335 040 €
	Acquisition de trois gyrobroyeurs axe horizontal	200 000 €	240 000 €
	Acquisition de trois véhicules tractoristes	120 000 €	144 000 €
	Acquisition de quatre véhicules de transport de personnels	160 000 €	192 000 €
	Acquisition d'un véhicule de transport de personnels brûlage dirigé	60 000 €	72 000 €
<b>Total PUMONTI</b>		<b>819 200 €</b>	<b>983 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 108 200 €</b>	<b>1 329 840 €</b>

Les dépenses relatives à ces opérations sont à prévoir au BP 2021.

## 2 – Plan de financement :

Le montant total des opérations s'élève à 1 108 200 € HT soit 1 329 840 € TTC

Les plans de financement proposés (détaillés par opération en annexe) envisagent la mobilisation des crédits suivants :

- FEADER : 342 260 €
- ETAT (Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne) : 383 460 €
- Autofinancement de la Collectivité de Corse : 382 480 €

Ainsi, le taux d'aide obtenu est de 65,48 % sur le montant total HT des dépenses proposées.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le programme d'opérations DFCI présenté ci-dessus et leurs plans de financement portés en annexe.
- De solliciter le financement de celles-ci par le FEADER et par l'Etat.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre toutes les mesures nécessaires à l'accomplissement de ce programme et à l'obtention de la liquidation des subventions dans les conditions prévues par les différents financeurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.